

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2008

Séance du 23 juin 2008

CG 08/4^{ème}/I-19

**PERSONNEL DEPARTEMENTAL
CREATIONS ET TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS**

—
I – TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS.

1°) Transformations d'emplois suite à la Commission Administrative Paritaire.

Diverses nominations sont intervenues à l'issue des Commissions Administratives Paritaires réunies le 16 mai dernier.

Afin de faire suite à ces propositions de nomination, il convient de transformer :

- un emploi d'assistant qualifié de conservation (catégorie B) en un emploi d'attaché de conservation, (catégorie A),
- deux emplois d'adjoint administratif (catégorie C) en deux emplois de rédacteur, (catégorie B).

2°) Transformation d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe en un emploi d'adjoint technique 1ère classe.

Un adjoint technique 2ème classe travaillant au Laboratoire Vétérinaire, vient d'être déclaré lauréat du concours d'adjoint technique 1ère classe.

Je vous propose de transformer cet emploi d'adjoint technique 2ème classe (catégorie C) en un emploi d'adjoint technique 1ère classe (catégorie C).

3°) Transformation de quatre emplois d'adjoint administratif en quatre emplois de rédacteur.

Quatre adjoints administratifs ont été déclarés lauréats du concours de rédacteur.

Afin de permettre à ces agents d'être nommés, je vous propose de transformer ces quatre emplois d'adjoint administratif (catégorie C) en quatre emplois de rédacteur (catégorie B).

4°) Transformation d'un emploi de conseillère socio-éducative en un emploi de rédacteur territorial.

L'agent chargé du logement social au sein de la Direction de la Programmation est amené à faire valoir ses droits à la retraite au mois d'octobre 2008. Il s'agit d'une conseillère socio-éducative.

Afin de me permettre d'accueillir, dès le mois d'août, la personne pressentie pour la remplacer, je vous propose de transformer cet emploi de conseillère socio-éducative en un emploi de rédacteur.

II – CREATIONS D' EMPLOIS POUR LES SUBDIVISIONS DEPARTEMENTALES.

Je vous rappelle que dans le cadre de la partition des services département/Direction Départementale de l'Equipement du 29 juin 1999, il a été convenu que l'Etat s'engageait à remplacer, ou à défaut, à **compenser financièrement** chaque poste devenu vacant.

C'est dans ce contexte que je vous propose la création de 3 emplois d'adjoint technique 2ème classe, afin de pourvoir 3 postes devenus vacants, suite à deux départs à la retraite et à une mutation d'agents mis à disposition, et **non remplacés** par l'Etat.

Par ailleurs, suite à la fin des travaux de la liaison Quercy-Gascogne et de la vélo-route, je vous propose de renforcer les effectifs de la Subdivision de Castelsarrasin par la création d'**un emploi supplémentaire** d'adjoint technique 2ème classe.

En outre, un agent qui était en position de congé longue maladie lors du transfert des personnels n'a jamais pu être mis à notre disposition, ni donc intégré dans les effectifs, alors même que son emploi nous était **compensé financièrement par l'Etat.**

Cet agent devant faire valoir ses droits à la retraite à l'issue de son congé de longue maladie, je vous propose de créer l'emploi d'adjoint technique 2ème classe correspondant qui sera neutre financièrement.

Enfin, pour faire face à l'augmentation forte des documents d'urbanisme dont l'instruction directe, permissions de voirie, ou indirecte, certificats d'urbanisme, permis de construire, je vous propose la création d'un emploi de contrôleur de travaux.

A cet effet, un rapport modifiant l'organigramme cible adopté par notre Assemblée lors de la Décision Modificative n°1 2006, vous est présenté en 2ème commission.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

– Décide :

- la transformation d'un emploi d'assistant qualifié de conservation en un emploi d'attaché de conservation, tel que régi par le décret n°91-843 du 2 septembre 1991,
- la transformation, sur le budget annexe du Laboratoire Vétérinaire, d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe en un emploi d'adjoint technique 1ère classe et la création de 5 emplois d'adjoint technique 2ème classe, tels que régis par le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006,
- la transformation de six emplois d'adjoint administratif en six emplois de rédacteur et la transformation d'un emploi de conseillère socio-éducative en un emploi de rédacteur, tels que régis par le décret n°95-25 du 10 janvier 1995,

- la création d'un emploi de contrôleur de travaux, tel que régi par le décret n°95-952 du 25 août 1995.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,